



## COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **31 JANVIER 2022**

Délibération n° **DEL-2022-0033**

Objet : Modification de composition de commissions  
thématiques intercommunales

Nombre de sièges : 74  
Membres en exercice : 74

Présents : 64  
Pouvoirs : 7  
Absents : 0  
Excusés : 10  
Pour : 70  
Contre : 0

Abstention : 0  
N'ayant pas pris part au vote : 1

Acte rendu exécutoire après  
transmission en Préfecture le

**08 FEV. 2022**

et affichage le

**08 FEV. 2022**

Secrétaire de séance :  
Annie FRAGOLA

Le lundi 31 janvier 2022 à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 25 janvier 2022.

Présents : Claude BENOIT, Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Henri BAILE, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Christiane CHARLES, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe ENGRAND, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Annie FRAGOLA, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Sidney REBBOAH, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Franck SOMME, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Annie TANI, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoir : Patricia BAGA à Patrick BEAU, Michel BELLIN - CROYAT à Régine MILLET, Christophe DURET à Anne-Françoise BESSON, Nelly GADEL à Emmanuelle MOREAU, Marie-Béatrice MATHIEU à Jean-François CLAPPAZ, Cécile ROBIN à Christophe BORG, Youcef TABET à Olivier SALVETTI

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

Vu les articles L.2121-22, L.5211-1 et L.5211-40-1 du code général des collectivités territoriales,  
Vu l'article 2.4 du règlement intérieur du Conseil de communauté de la Communauté de communes Le Grésivaudan,  
Vu les candidatures reçues,

**Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire d'actualiser la composition de certaines commissions thématiques intercommunales de la manière suivante :**

Commission	Prénom	Nom	Commune	Commentaire
Agriculture et forêt	Alain	JOLLY	Villard-Bonnot	RETRAIT
Agriculture et forêt	Jean-Claude	TORRECILLAS	Villard-Bonnot	AJOUT
Déchets ménagers	Alain	JOLLY	Villard-Bonnot	RETRAIT
Déchets ménagers	Jean-Claude	TORRECILLAS	Villard-Bonnot	AJOUT
Déchets ménagers	Françoise	BERTHOUD	Saint Martin d'Uriage	RETRAIT
Déchets ménagers	Gilles	DUVERT	Saint Martin d'Uriage	AJOUT
Economie, développement industriel, commerce, artisanat et services	Alain	JOLLY	Villard-Bonnot	RETRAIT
Economie, développement industriel, commerce, artisanat et services	Jean-Claude	TORRECILLAS	Villard-Bonnot	AJOUT
Aménagement, Habitat, Logement	Anna-Maria	HAJENLIAN	Pontcharra	RETRAIT
Culture et Patrimoine	Valérie	PERROUD	Saint Nazaire les Eymes	AJOUT
Insertion, emploi et prévention jeunesse	Guillaume	SPINELLI	Saint Martin d'Uriage	RETRAIT
Solidarités et lien social	Guillaume	SPINELLI	Saint Martin d'Uriage	RETRAIT
Solidarités et lien social	Joss	STEPHEN	Saint Martin d'Uriage	RETRAIT

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des suffrages exprimés cette délibération (par 70 voix pour et 1 n'ayant pas pris part au vote : Jean-Claude TORRECILLAS).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre ont signé tous les membres présents.  
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 31.01.2022

Le Président,  
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

